

Ce document renferme des renseignements essentiels sur la série F du Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI (le « Fonds ») que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Placements NordOuest & Éthiques S.E.C. (« Placements NEI ») au 1-888-809-3333 ou à l'adresse NEIclientservices@NEIinvestments.com, ou visitez le www.placementsNEI.com.

**Avant d'investir dans un fonds, évaluez s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.**

Ce fonds est un OPC alternatif. Il peut investir dans des catégories d'actifs ou appliquer des stratégies de placement qui ne sont pas permises aux types d'OPC classiques. Parmi les stratégies qui distinguent ce Fonds d'un OPC classique, on compte : l'utilisation accrue de dérivés à des fins de couverture et à d'autres fins; une capacité accrue de vente de titres à découvert; et la capacité d'emprunt de fonds à des fins de placement. Même si ces stratégies seront appliquées conformément aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds, dans certaines conditions du marché, il est possible qu'elles contribuent à accélérer le rythme auquel votre placement perd de la valeur.

### Bref aperçu

|   |                      |                                |  |
|---|----------------------|--------------------------------|--|
| Code(s) du fonds :                          | NWT555               | Gestionnaire du fonds :        | Placements NordOuest & Éthiques S.E.C. |
| Date de création de la série :              | 11 janvier 2024      | Gestionnaire de portefeuille : | Placements NordOuest & Éthiques S.E.C. |
| Valeur totale du fonds au 11 janvier 2024 : | s.o. (nouveau fonds) | Sous-conseiller en valeurs :   | Picton Mahoney Asset Management        |
| Ratio des frais de gestion (RFG) :          | s.o. (nouveau fonds) | Distributions :                | Annuellement, en décembre              |
|   |                      | Placement minimal :            | 500 \$ initial, 25 \$ additionnel      |

### Dans quoi le fonds investit-il?

L'objectif de placement du Fonds est de générer une plus-value à long terme du capital principalement grâce à un portefeuille composé de titres de capitaux propres à positions longues et courtes. Le Fonds peut également investir dans des titres à revenu fixe, des dérivés, des titres de fonds d'investissement et de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Le Fonds peut effectuer des ventes à découvert physiques et/ou des emprunts à des fins de placement.

L'exposition brute globale du Fonds, correspondant à la somme de ce qui suit, ne doit pas dépasser 300 % de la valeur liquidative du Fonds : i) la valeur totale de la dette impayée aux termes de conventions d'emprunt; ii) la valeur marchande totale de tous les titres vendus à découvert; et iii) la valeur théorique totale des positions du Fonds à l'égard de dérivés visés, sauf ceux qui sont utilisés à des fins de couverture.

Le Fonds met en œuvre la démarche d'investissement responsable du gestionnaire, qui est décrite dans le prospectus simplifié du Fonds.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 11 janvier 2024. Ces placements changeront au fil du temps.

#### Dix principaux placements (11 janvier 2024)

Cette information n'est pas disponible puisqu'il s'agit d'un nouveau fonds.

#### Répartition des placements (11 janvier 2024)

Cette information n'est pas disponible puisqu'il s'agit d'un nouveau fonds.

### Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

**Niveau de risque**

Placements NEI estime que la volatilité de ce fonds est **faible à moyenne**.

Puisqu'il s'agit d'un nouveau fonds, le niveau de risque ne constitue qu'une estimation faite par Placements NEI. En règle générale, le niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

|        |                       |       |               |       |
|--------|-----------------------|-------|---------------|-------|
| Faible | <b>Faible à moyen</b> | Moyen | Moyen à élevé | Élevé |
|--------|-----------------------|-------|---------------|-------|

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? » du prospectus simplifié du fonds.

**Aucune garantie**

Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

**Quel a été le rendement du fonds?**

Cette section présente le rendement des parts de Série F du fonds depuis la date de sa création, après déduction des frais. Ces frais réduisent le rendement de la série.

**Rendements annuels**

Aucun renseignement n'existe pour cette série du Fonds étant donné qu'elle est nouvelle.

**Meilleur et pire rendement sur 3 mois**

Aucun renseignement n'existe pour cette série du Fonds étant donné qu'elle est nouvelle.

**Rendement moyen**

Aucun renseignement n'existe pour cette série du Fonds étant donné qu'elle est nouvelle.

**À qui le fonds est-il destiné?****Aux investisseurs qui :**

- recherchent la croissance à long terme par une plus-value du capital
- vous recherchez un fonds qui met en œuvre une démarche d'investissement responsable, c'est-à-dire qu'il intègre des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le processus de prise de décisions
- tolèrent un risque faible à moyen
- investissent à long terme

**Un mot sur la fiscalité**

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous raporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

**Combien cela coûte-t-il?**

Les tableaux suivants présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de parts du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

**1. Frais d'acquisition**

Les parts de série F ne sont offertes que si la société de votre représentant a conclu une convention de placement de titres de la série F avec nous. Vous n'avez à nous verser directement aucun courtage ni aucuns frais de rachat à l'achat ou à la vente de parts de série F.

**2. Frais du fonds**

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement de la série. Les frais du Fonds se composent des frais de gestion, des frais liés au rendement, des frais d'administration fixes, des frais d'exploitation qui ne sont pas couverts par les frais d'administration fixes et les frais d'opération. Les frais de gestion annuels de la série correspondent à 1,00 % de sa valeur. Les frais d'administration fixes annuels de la série correspondent à 0,25 % de sa valeur. Puisque la série est nouvelle, ses frais d'exploitation et ses frais d'opérations ne sont pas encore connus.

Le gestionnaire impute au Fonds, payable au sous-conseiller en valeurs, des frais liés au rendement quotidien correspondant à 20 % de la différence positive entre le prix par part de la série le jour d'évaluation et la limite supérieure, moins le montant cible par part de la série le jour d'évaluation, multiplié par le nombre de parts de la série en circulation le jour d'évaluation pertinent où les frais liés au rendement sont calculés. Les frais liés au rendement sont calculés, gagnés et accumulés quotidiennement et deviennent à la charge du Fonds chaque jour d'évaluation, et sont payés par le Fonds à la fin de chaque trimestre civil. La limite supérieure s'entend du prix par part de la série le plus élevé un jour d'évaluation précédent depuis que les parts de la série ont commencé à être émises. Le montant cible par part à l'égard de chaque série pertinente un jour d'évaluation s'entend de la multiplication a) de 2 % pour chaque année civile (au prorata du nombre de jours dans l'année civile), b) par le prix par part à l'égard de chaque série pertinente le jour d'évaluation et c) par le nombre de jours écoulés depuis la dernière limite supérieure qui a été établie ou, si ce jour est plus récent, depuis le début de l'année civile en cours. Une fois qu'une limite supérieure est atteinte, des frais liés au rendement sont gagnés par le sous-conseiller en valeurs et ne seront pas réduits en cas de rendement négatif subséquent du Fonds.

**Renseignements sur la commission de suivi**

Aucune commission de suivi n'est versée à l'égard des parts de série F du fonds.

### 3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, détiendrez, vendrez, échangerez ou convertirez des parts du fonds.

| Frais   | Ce que vous payez  |
|---|--|
| <b>Frais de services de conseils en placement</b> | La société de votre représentant peut vous demander des frais pour les achats. Vous versez à la société de votre représentant des frais fondés sur la valeur de l'actif selon ce que vous avez négocié avec votre représentant dans le cadre d'un programme assorti de frais.                            |
| <b>Frais d'opérations à court terme</b>           | Pour les opérations de plus de 10 000 \$, nous pouvons demander des frais de 2 % si le rachat a lieu dans les 7 jours de la souscription ou de l'échange ou de 1 % s'il a lieu dans les 8 à 29 jours. Ces frais sont payés directement au fonds.   |
| <b>Frais d'échange ou de conversion</b>           | La société de votre représentant peut vous demander et conserver jusqu'à 2 % de la valeur des titres que vous échangez ou convertissez, selon ce que vous avez négocié avec votre représentant. Toutefois, vous ne payerez aucuns frais de conversion sur les conversions de titres entreprises par NEI. |
| <b>Chèque retournés</b>                           | Nous exigerons des frais de 25 \$ pour les chèques sans provision retournés lorsque les fonds de votre compte sont insuffisants pour payer vos parts.  |

### Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

### Renseignements

Pour obtenir le prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec Placements NEI ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

#### Placements NordOuest & Éthiques S.E.C.

151 Yonge Street, 12th Floor  
 Toronto (Ontario) M5C 2W7  
 Téléphone : 416-594-6633 Sans frais : 1-888-809-3333  
 Courriel : NEIclientservices@NEIinvestments.com  
 www.placementsNEI.com



Pour en apprendre davantage sur les placements dans les OPC, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse [www.autorites-valeurs-mobilieres.ca](http://www.autorites-valeurs-mobilieres.ca).